



Commune d'Oron

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE D'ORON**

PREAVIS N° 14/2020

**DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE
CHF 2'980'000.00 TTC
POUR L'AMENAGEMENT D'UNE
« GARE ROUTIERE » POUR LES LIGNES DE
TRANSPORTS PUBLICS ET BUS SCOLAIRES
AGRANDISSEMENT DU PARKING PUBLIC**

AUX PRALETS

A ORON-LA-VILLE

2020



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule :

Lors du vote du crédit d'investissement pour le collège (préavis 02/2019), le montant prévu pour la réorganisation des transports publics et scolaires avait fait l'objet d'un amendement de la part du Conseil communal afin que la Municipalité revienne devant le Législatif avec un projet concret.

Le 9 décembre 2019, sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal a accepté le préavis 14/2019 et le crédit de **CHF 108'000.-- TTC** pour l'étude de la réalisation d'une gare routière et de l'accès au centre sportif.



L'étude menée depuis concerne les lignes CarPostal 381/385 et 450 ainsi que la ligne des Transports publics fribourgeois (TPF) 258. Elle porte sur la réorganisation des flux de transports publics et scolaires en prévision de la construction du nouveau collège.

A cette action se combinera le déplacement de l'arrêt qui se trouve actuellement sur la place de la foire et qui pose quelques problèmes de cohabitation et qui fera l'objet d'un projet séparé.

Objectifs du projet :

Le projet de la Gare routière doit répondre aux objectifs suivants :

- le déplacement de l'arrêt actuel des bus scolaires pour la dépose et la prise en charge des élèves ;
- la suppression/déplacement de l'arrêt «Oron-Pralet » situé, avant la réfection de la route, devant le magasin COOP, lequel n'était plus aux normes ;
- le déplacement de l'arrêt de bus de la Place de la foire à Oron-la-Ville (qui fera l'objet d'un projet séparé) ;
- de permettre l'arrêt prolongé de certaines lignes de transports publics ;





- de supporter la desserte des quatre lignes régionales, ainsi que les bus scolaires dédiés au nouveau collège (env. 800 élèves) ;
- de créer 31 places de parc (24 places blanches, 3 places « handicapé » et 4 places pour véhicules électriques) ainsi que des places pour les vélos ;
- de remplacer les conduites d'eau potable prévues dans le PDDE ;
- de remplacer ou modifier des conduites EU-EC selon le PGEE ;
- l'adaptation de l'éclairage public ;
- l'alimentation électrique du parking ;
- la réalisation d'un cheminement piétonnier adapté et sécurisé pour le nouveau flux des écoliers.

Les objectifs suivants, également en rapport avec la future gare routière ont été réalisés sur la base du préavis 07/2020, adopté par le Conseil communal le 22 juin 2020, soit le

- le détournement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées selon le PGEE ;
- le remplacement de l'une des conduites d'eau potable selon le PDDE ;
- l'adaptation de l'éclairage public au Chemin des Ecoliers ;
- la réalisation d'un cheminement piétonnier adapté et sécurisé pour le nouveaux flux des écoliers ;

La réalisation de cet arrêt est d'importance majeure pour la Commune d'Oron. Il est donc particulièrement urgent de l'aménager pour permettre l'exploitation du nouveau collège d'Oron dès sa mise en service avec une structure adaptée à l'augmentation des élèves et des enseignants. A noter que les aménagements extérieurs prévus devant le collège actuel supprimeront l'emplacement utilisé actuellement par CarPostal et les bus scolaires.

La conduite d'eau potable en fonte, nécessitant de nombreuses réparations, devra également être remplacée. Il est donc opportun de grouper le remplacement des divers services avec les travaux prévus pour les arrêts de bus, afin de ne plus devoir intervenir dans un avenir proche.

Gare routière :

Lors de la réalisation du Plan partiel d'affectation (PPA – Collège) en 2017, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a évoqué le fait que des démarches soient engagées pour définir les dessertes prévues pour assumer l'augmentation de la fréquentation générée par les nouvelles constructions. A cette occasion, le bureau Transitec Ingénieurs Conseils SA a été mandaté pour étudier des variantes afin de répondre à cette demande. Lors de cette étude, six variantes ont été étudiées pour répondre aux critères suivants :

- distance de la liaison entre les arrêts de bus et les sites scolaires ;
- sécurité des enfants au niveau des traversées éventuelles de routes ;
- maintien du flux de trafic routier sur la Route de Lausanne ;
- impact sur les horaires de bus ;
- maintien de la qualité des accès ;
- maintien de l'offre des places de parc environnantes ;
- impact financier du projet.





Deux variantes répondaient en grande partie aux objectifs établis. Cela dit, après réflexion, la Municipalité a envisagé une dernière variante qui combinait les points positifs des propositions et qui fait l'objet du présent préavis.

Par ailleurs, lors de la réfection de la Route de Lausanne, la création d'une présélection a d'ores et déjà été prévue et permettra aux bus en provenance de Châtillens d'exploiter le nouvel arrêt. Le débordement de la chaussée pour insérer la nouvelle présélection a été réalisé du côté du Brico-Loisirs, cela afin de permettre l'aménagement de l'arrêt de bus en parallèle à la Route de Lausanne. Le secteur prévu permettra de recevoir simultanément 5 bus en circulation et deux bus en arrêt prolongé.

Un quai, selon les directives de la Loi sur l'égalité pour les handicapés (Lhand), de 3 mètres de largeur est prévu sur toute la longueur des arrêts, utilisant des bordures d'accostage adaptées. Un abribus sera créé entre le quai et le bâtiment du centre sportif.

La topographie existante permet cette réalisation majoritairement sur le domaine public, avec empiètement sur la parcelle RF n° 11441, appartenant à la Commune d'Oron.

Cheminement piétonnier :

Dans le but d'améliorer la sécurité des piétons, des cheminements sont garantis sans interruption depuis les arrêts jusqu'aux établissements fréquentés par les écoliers. Des trottoirs adaptés font la liaison entre l'école, le centre sportif et la desserte des transports publics. La suppression de l'accès direct depuis la Route de Lausanne aux places de parc accroît la sécurité lors des grands flux de piétons en début et fin de classe. L'accès est maintenu uniquement pour les riverains dans une « zone piétonne » délimitée par une bordure haute et des poteaux flexibles.

Parking :

Pour répondre à l'objectif d'augmenter le nombre de places de stationnement autour du nouveau collège, un parking souterrain est proposé. En effet, la création du cheminement piéton sécurisé implique la suppression de plusieurs places existantes. Le dénivelé entre le Chemin de Botollie et les places du centre sportif est d'env. trois mètres et se prête à la création d'une dalle en béton au niveau du chemin et un radier au niveau des places du centre. Cet aménagement nécessite un terrassement du talus existant, mais il permet la conservation des places actuelles et la création de 31 nouvelles places, dont 3 dédiées aux handicapés et 4 aux voitures électriques et place pour vélos qui seront utiles tant pour l'exploitation du collège qu'au niveau de l'organisation de manifestations autour du centre sportif.

Evacuation des eaux :

La récolte des eaux de surface dans le cadre du projet est essentielle. Une déviation des collecteurs étant déjà prévue dans le PGEE communal, ces travaux s'intègrent parfaitement aux planifications communales. Toute la surface dédiée aux arrêts de bus en bordure de chaussée sera reprise sur les collecteurs communaux de la Route de Lausanne.





La surface du parking sera reprise par le nouveau collecteur, qui sera situé sous le trottoir en respectant les directives du PGEE de la Commune. Des grilles de route et des gueulards, équipés de sacs dépotoirs, seront positionnés de manière à permettre l'évacuation efficace des eaux issues de cette nouvelle surface.

La création du nouveau collège, ainsi que les constructions envisagées autour de celui-ci, ont nécessité la révision de tout le système d'évacuation des eaux dans la région. Les bureaux Gemetris SA et MGI Ingénieurs SA ont été mandatés pour étudier les déviations de ces collecteurs depuis le collège jusqu'au déversoir de la Broye (EC) et la STAP les Bures (EU). Ce projet a tenu compte de ces adaptations et des niveaux nécessaires pour un éventuel raccordement avec les collecteurs en provenance de l'aménagement du site scolaire (préavis 07/2020).

Eclairage public :

Dans le cadre du projet, il est prévu de remplacer tous les candélabres sur les tronçons concernés par les travaux afin de les amener aux normes et type d'éclairage déjà adaptés sur la Commune.

Signalisation et marquage :

L'utilisation de la présélection sera réservée exclusivement aux bus et aux riverains des parcelles RF n^{os} 11247 et 11453 ; ces derniers utiliseront la zone piétonne pour accéder à leurs propriétés respectives. L'accès du parking se fera uniquement en contournant le centre sportif depuis le giratoire de la « COOP ». Les panneaux signalétiques seront prévus selon les normes en vigueur.

Autres services :

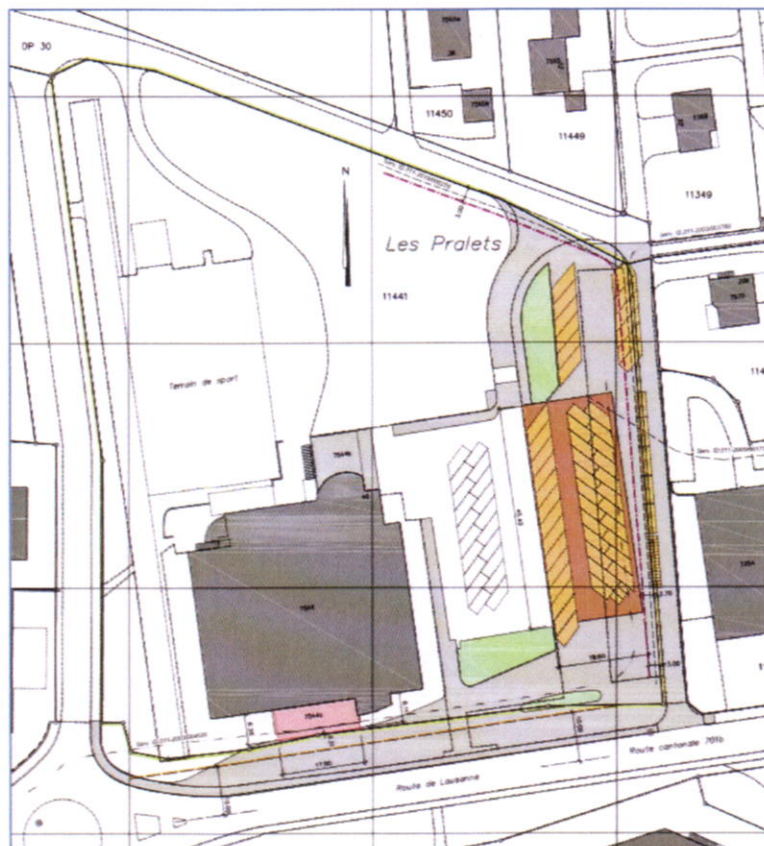
La Romande Energie SA, Holdigaz SA, Swisscom SA et VO Energie SA ont été contactés. Seule Swisscom SA a prévu un prolongement de conduite et une nouvelle chambre en bordure de la Route de Lausanne. Cela dit, des déplacements de conduites seront nécessaires sur les réseaux de Holdigaz SA et de la Romande Energie SA. Un raccordement au réseau électrique sera prévu pour l'alimentation des bornes de recharge de voitures électriques, de l'éclairage du parking et des éventuels futurs horodateurs et bornes de vélos électriques.

Procédure :

Diverses séances ont été organisées avec CarPostal et les TPF pour permettre de répondre aux besoins de ceux-ci.

L'avant-projet établi par le bureau Gemetris SA à Mézières a été présenté à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), laquelle a préavisé favorablement le 24 mars 2020 sous réserve de quelques adaptations.





Enquête publique :

Le projet a été soumis à l'enquête publique du 29.08.2020 au 27.09.2020 et a enregistré une remarque et deux oppositions.

Remarque :

- Le 25 septembre 2020, M. Jean-Luc Kissling d'Oron-la-Ville a formulé quelques remarques concernant la sécurité des élèves et des autres piétons. Ces dernières seront étudiées par la Municipalité et le mandataire dans le cadre de la réalisation du projet.

Oppositions :

- Le 20 septembre 2020, M. Joël Krieger, de Lausanne, propriétaire de la parcelle voisine RF n° 11349 a déposé une opposition contre le projet. Ce dernier a été reçu le 7 octobre 2020 en commission de conciliation et, suite à cette dernière, M. Krieger a retiré son opposition le 15 octobre 2020 (voir annexe).
- Le 23 septembre 2020, M. Patrick Minet, de Palézieux, a déposé une opposition contre le projet. Ce dernier a été écouté le 7 octobre 2020 en commission de conciliation et, suite à cette dernière, M. Minet a également retiré son opposition le 19 octobre 2020 (voir annexe).

Dès lors, plus rien ne s'oppose au déroulement de la procédure.





Coût de l'investissement :

Libellé				Montant TTC y.c honoraires
Adduction				
• Génie civil	CHF	36'100.00		
• Appareillage	CHF	36'100.00	CHF	72'200.00
Parking / Chaussée				
• Parking	CHF	962'000.00		
• Barrières / grillage	CHF	24'100.00		
• Abribus	CHF	122'700.00		
• Main courante - Rampe	CHF	15'700.00		
• Géotechnicien	CHF	13'000.00		
• Galette et chaussée	CHF	781'600.00		
• Parcomètres - horodateurs	CHF	46'100.00		
• Marquages (autres)	CHF	54'100.00	CHF	2'019'300.00
Déviations collecteurs				
• Génie civil	CHF	222'500.00		
• Cadastre souterrain	CHF	3'200.00		
• Prestations géométriques	CHF	3'800.00		229'500.00
Eclairage public				
• Raccordement – Romande énergie SA	CHF	38'500.00		
• Matériel - Eclairage public	CHF	128'700.00	CHF	167'200.00
Divers				
• Génie civil - gaz	CHF	36'100.00		
• Génie civil - électricité	CHF	18'000.00		
• Aménagements extérieurs	CHF	11'400.00		
• Parking vélos	CHF	5'700.00		
• Divers et imprévus (global)	CHF	414'100.00		
• Supplément pour documents	CHF	6'500.00		491'800.00
TOTAL TTC			CHF	2'980'000.00





Financement et amortissement :

Demande de crédit

Désirant réaliser ces travaux, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de **CHF 2'980'000.00.**

Financement

Le montant de cet investissement sera, dans les limites de ses possibilités, pris en charge par la caisse communale. Par la suite et si nécessaire, celui-ci sera relayé au moyen d'un emprunt qui sera contracté aux meilleures conditions du marché.

Amortissement comptable

Les amortissements comptables, calculés sur l'investissement net, seront comptabilisés par annuités égales sur une période de 30 ans au maximum.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité d'Oron vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORON

vu le préavis municipal 14/2020 du 21 octobre 2020,

- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

1. **d'approuver le dossier technique (projet routier) de l'aménagement d'une « gare routière » pour des lignes de transports publics et bus scolaires et l'agrandissement du parking public, « Au Pralet » à Oron-la-Ville ;**
2. **d'accorder un crédit d'investissement de CHF 2'980'000.00 TTC pour sa réalisation ;**
3. **de l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;**
4. **De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.**





Au nom de la Municipalité

Le syndic

Philippe Modoux



Le secrétaire

Jean-Daniel Graz

Annexes : Retrait de l'opposition de M. Patrick Minet
Retrait de l'opposition de M. Joël Krieger

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 octobre 2020

Délégués de la Municipalité : M. Philippe Modoux, Syndic (finances)
M. Daniel Sonnay, Municipal (technique)

